



**S'inscrire à l'Université d'automne
de la FNADAC 2025**

En quelques étapes



Si je paye personnellement pour mon inscription (ou que mon entreprise ou association privée paye)

1. Je crée un compte sur SwapCard

- Via [ce lien](#)
- Vous pouvez utiliser votre adresse personnelle si vous pensez que les mails automatiques seront bloqués par le pare-feu de votre structure
- Remplir tous les champs du formulaire d'inscription



2. Je reçois 2 mails

- Un mail de confirmation (immédiat)
- Sous 48h, un deuxième mail avec la facture pour mise en paiement.

3. Je paye pour valider mon inscription

- Par Paypal
- Ou par virement (RIB en bas de facture)



4. Je complète mes infos sur Swapcard

- Je complète mes informations et j'ajoute une photo si je le souhaite
- Je sélectionne les sessions du programme auxquelles je participerai en cliquant sur le petit drapeau en haut à gauche de chaque session
- **Je m'inscris au repas du jeudi midi si je souhaite y participer**



Si ma collectivité paye pour mon inscription 1/2

1. Je crée un compte sur SwapCard

- Via [ce lien](#)
- Vous pouvez utiliser votre adresse personnelle si vous pensez que les mails automatiques seront bloqués par le pare-feu de votre structure
- Remplir tous les champs du formulaire d'inscription



2. Je reçois 2 mails

- Un mail de confirmation (immédiat)
- Sous 48h, un deuxième mail demandant les infos pour la facture proforma
Il se peut que l'email arrive dans les spams.



Si ma collectivité paye pour mon inscription 2/2

3. Je réponds au 2^{ème} mail

J'envoie les informations pour l'édition de la facture proforma :

- adresse de facturation de la collectivité
- N° de SIRET
- Mail du contact administratif qui recevra la facture proforma



4. Ma collectivité prend le relais :

- Elle envoie le numéro de bon de commande à la FNADAC à assanatou.bamba@fnadac.fr
- La FNADAC dépose la facture définitive sur Chorus Pro
- La collectivité paye la facture (**avant service fait***)



5. Je complète mes infos sur Swapcard

- Je complète mes informations et j'ajoute une photo si je le souhaite
- Je sélectionne les sessions du programme auxquelles je participerai en cliquant sur le petit drapeau en haut à gauche de chaque session
- **Je m'inscris au repas du jeudi midi si je souhaite y participer**

*Législation concernant le paiement « avant service fait »

La demande de règlement à l'inscription **se fait en vertu de l'Article 2 de l'arrêté du 6 juin 2016 fixant la liste des dépenses des organismes publics nationaux dont le paiement peut intervenir avant service fait, et qui incluent participation à des formations, colloques et événements.** Vous trouverez ci-dessous le lien de l'article ainsi qu'un extrait pertinent à l'inscription à l'Université d'automne de la FNADAC.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000032719458>

« Les dépenses listées ci-après peuvent être payées avant la réalisation du service fait :

- [...]
- les droits d'inscription à des colloques, formations et événements assimilés ;
- les arrhes dans le cadre de l'organisation de colloques, formations et événements assimilés ;
- [...]
- les avances sur frais de déplacements en application de l'[article 3 du décret du 3 juillet 2006 susvisé](#) ; »